

Gland, le 14 octobre 2016

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 13 octobre 2016**

Présidence : M. Christian Gander

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 2 relatif à l'autorisation générale de statuer sur :
- l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières,
 - l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à des associations et fondations;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

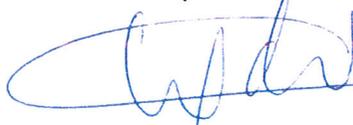
- I. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur :
- l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières,
 - l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à des associations et fondations,
dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.- par cas, charges éventuelles comprises,
 - l'adhésion à des associations dont la cotisation annuelle n'excède pas CHF 5'000.-,
 - l'entrée dans des fondations pour lesquelles la participation communale au capital de dotation ne dépasse pas CHF 25'000.-,
- le tout pour la durée de la législature 2016-2021.

"Conformément aux articles 110 et ss. LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".

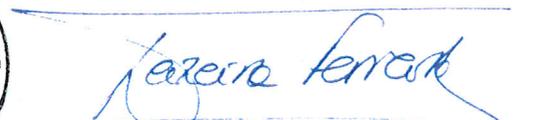
Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :


Christian GANDER



La secrétaire :


Karine TEIXEIRA FERREIRA